

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé
Grand Conseil
Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les élus
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 28 novembre 2018

http://www.swisstribune.org/doc/181128DE_GC.pdf

Un Magistrat, violant le Serment de respecter les Valeurs de la Constitution, doit démissionner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus du peuple,

Vous avez certainement tous suivi l'affaire de Pierre MAUDET, avec les interventions du corps de Police judiciaire de Genève, l'intervention de Petra GÖSSI, Présidente du PLR suisse, l'intervention de Benoit GENECAND, Conseiller national PLR et l'intervention de membres du peuple sur les réseaux sociaux qui ne font plus confiance à Pierre MAUDET, suite à ce qu'il a violé son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution.

Les interventions de tous ces citoyens, dont certains sont des élus de notre peuple, sont porteuses d'un message unique :

« SI UN ÉLU OU UN MAGISTRAT VIOLE SON SERMENT DE RESPECTER LES VALEURS DE LA CONSTITUTION, AVEC DES MENSONGES ET DE LA MANIPULATION DES FAITS, LA CONFIANCE EST ROMPUE ET IL DOIT DÉMISSIONNER ! »

Des Valeurs de Pierre MAUDET pour justifier qu'il est digne de confiance et qu'il avait le droit de mentir

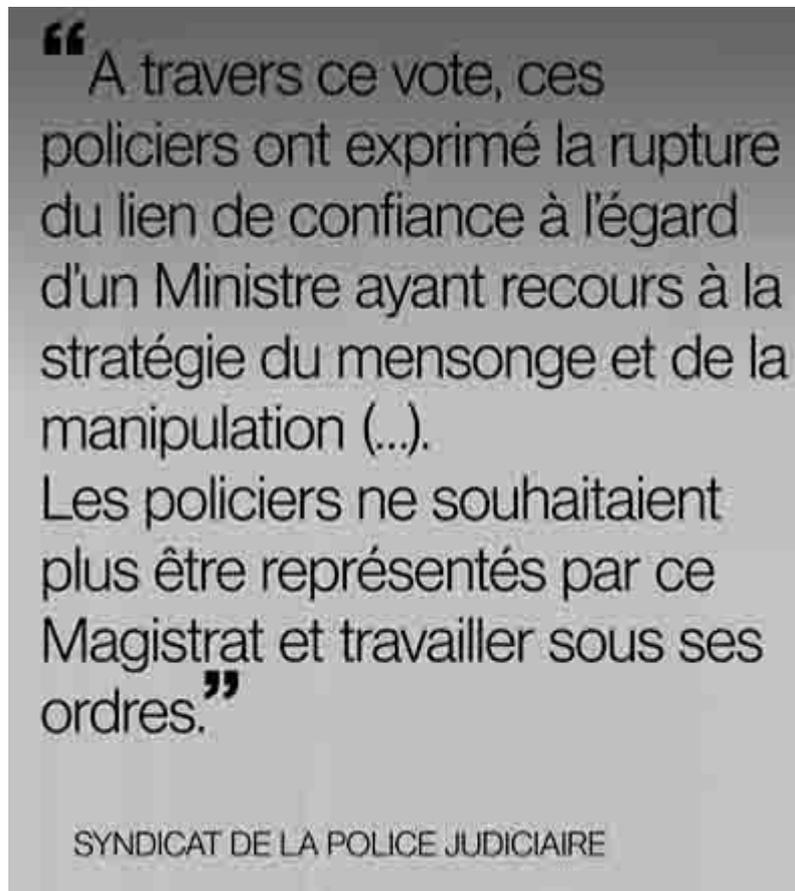
Pierre MAUDET n'est pas le premier élu, ni le premier Magistrat de la Justice, à violer son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution avec des mensonges.

Il est par contre le premier élu et le premier Magistrat qui soutient que si la Justice genevoise le blanchit, alors il n'aura pas violé son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution.

« Pour Pierre MAUDET, l'élu ou le magistrat violant son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution avec des mensonges, qui arrive à se faire blanchir par la justice, est digne de confiance »

De la réaction du Corps de police judiciaire de Genève qui n'accepte pas stratégie de la manipulation :

A l'unanimité, les inspecteurs du corps de police judiciaire ont voté une motion de défiance à l'égard de leur chef, en précisant qu'il ne pouvait plus faire confiance à un élu et Magistrat qui a recours à la stratégie du Mensonge et de la Manipulation... (Source : journal¹ télévisé de la RTS du 3 novembre 2018)



Pour la première fois, un corps d'inspecteurs de la Police judiciaire a souligné qu'on ne peut pas justifier la violation d'un Serment de respecter des Valeurs de la Constitution dans l'attente d'un jugement de justice qui repose sur l'application de procédures. Il s'agit d'une stratégie de manipulation :

« Pierre MAUDET, en tant que Ministre de la Justice, sait parfaitement que ce n'est pas un Jugement basé sur l'application de procédures judiciaires qui permet de rétablir la confiance. Surtout, il sait que l'application de procédures judiciaires permet de blanchir un haut magistrat qui a menti. Il suffit pour cela que le Procureur ne prenne pas en compte dans son jugement le respect des Valeurs de la Constitution. Par exemple, il sait que les codes de procédures permettent à un Procureur de refuser d'entrer en matière sur un sujet, sans aucun justificatif devant respecter les Valeurs de la Constitution »

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/ge-101-inspecteurs-de-la-police-judiciaire-defient-unanimement-pierre-maudet?id=9967638>

De la réaction du peuple avec une pétition récoltant plus de 4000 signatures en quelques heures

Au temps de la transparence avec les réseaux sociaux, le peuple a réagi à son tour en soulignant que : celui qui viole son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution rompt toute confiance et il doit démissionner.

Une pétition réclamant la démission de Pierre MAUDET a été mise en ligne. En quelques heures, elle a récolté des milliers de signatures. Mardi dernier à 5h 20 du matin, il y avait déjà plus de 4300 personnes qui avaient signé la pétition, comme l'a rapporté la Tribune² de Genève.

De la réaction d'élus

Au temps de la transparence, à leur tour des élus ont souligné que la rupture de la confiance du peuple dans un élu ou un magistrat, qui a violé son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution avec des mensonges, ne peut pas être rétablie.

Par conséquent, Pierre MAUDET devait démissionner.

En particulier, le Conseiller national Benoit GENECAND et la Présidente du PLR suisse, Petra GÖSSI, l'ont expliqué au journal³ télévisé de 19h30 de la RTS du 27 novembre.

Des Magistrats de notre Justice qui violent leur Serment de respecter les Valeurs de la Constitution

Après vous avoir rappelé le cas de Pierre MAUDET, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus du peuple, je vous écris pour vous informer que nous avons le même problème dans notre Canton avec des magistrats de la Justice qui utilisent la stratégie du mensonge et celle de la manipulation pour violer leur Serment de respecter les Valeurs de la Constitution.

En particulier, je demande à chacun d'entre vous de prendre connaissance du courrier⁴ que j'ai adressé à tous les magistrats du Tribunal Cantonal pour qu'ils puissent découvrir les stratégies de mensonges et manipulation utilisées par le Dr Adrian URWYLER pour violer son Serment de respecter les Valeurs de notre Constitution et de la Constitution fédérale.

Ce document peut être consulté sur le lien internet suivant :

http://www.swisstribune.org/doc/181125DE_TC.pdf

Reprenant l'expérience du cas de Pierre MAUDET, je réclame la démission du Dr Adrian URWYLER qui n'est plus digne de la confiance de notre peuple, suite à avoir violé son SERMENT de respecter les Valeurs de la Constitution avec des mensonges.

Si vous souhaitez que je lance une pétition sur les réseaux sociaux, je le fais volontiers.

² http://www.swisstribune.org/doc/181128_TDG.pdf

³ <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/affaire-maudet-la-pression-monte-au-sein-du-plr--le-conseiller-detat-genevois-decline-linvitation-du-plr-suisse-demain-a-berne-?id=10027597>

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/181125DE_TC.pdf

Je pars du principe que ce n'est pas nécessaire puisqu'à la lecture du document (référence 181030DE_VP), ci-joint, un parlementaire a tout de suite compris pourquoi le Dr Adrian URWYLER avait violé son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution.

Ce document peut être consulté sur le lien internet suivant :

https://www.swisstribune.org/doc/181030DE_VP.pdf

De plus, je me tiens à disposition pour fournir les explications relatives à la violation de ce Serment.

J'ai d'ailleurs tenu une conférence sur ce sujet, samedi passé, auprès de l'association VBSP à Lausanne. Cette question de violation de Serment a été débattue.

Un participant a souligné que les magistrats confondent les termes de pouvoir et devoir.

En l'occurrence le Dr Adrian URWYLER a reçu le POUVOIR de violer son Serment avec des stratégies de mensonges et de manipulation,mais il a le DEVOIR de respecter ce Serment !

En conclusion, par la présente je réclame la démission du Dr Adrian URWYLER, indépendamment du résultat de l'instruction de la plainte pénale dirigée contre lui, car il a violé son SERMENT de respecter les Valeurs de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus du peuple, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/181128DE_GC.pdf

Annexes : ment